

Présents : 7	COMITE DU :	03 AVRIL 2025
Représentés : 1	DELIBERATION N° :	57/2025
Absents : 7	DGA DE SECTEUR :	Bachir MERGHEM
	SERVICE :	CAISSE DES ECOLES
	AFFAIRE SUIVIE PAR :	Amélie TORET

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

OBJET : Vote du budget primitif 2025

Le Comité,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2313-1, R.2312-2, L. 2313-3, R.2313-3, R. 2313-5, R. 2313-5, R.2313-6, R. 2313-7,

VU la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et notamment son article 1^{er},

VU le décret n°87-130 du 28 février 1987 relatif à la comptabilité des centres communaux et intercommunaux d'aide sociale et des Caisses des écoles,

VU l'Instruction budgétaire et comptable M 57,

VU la délibération N°56/2025 approuvant le débat d'orientations budgétaires en date du 20/03/2024,

CONSIDERANT le rapport du Président,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

APPROUVE ET ADOPTE le budget primitif 2025 de la Caisse des Ecoles, par chapitre, lequel s'équilibre en dépenses et en recettes :

▪ Section de fonctionnement	320 442 €
▪ Section d'investissement	258 375.59 €

Pour extrait conforme,

Frédéric PETITTA
Président de la Caisse des Ecoles
Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA CAISSE DES ÉCOLES Séance du jeudi 3 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, les membres composant la Caisse des Ecoles de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit, le 24/03/2025, se sont réunis à la Mairie de Sainte-Geneviève-des-Bois, sous la présidence de Philippe ROGER, Vice-président.

Membres en exercice : 15 dont M. Frédéric PETITTA, Maire et Président de droit représenté par M. Philippe ROGER, vice-président et 5 membres élus, représentants du Conseil Municipal et 6 nommés, représentants membres sociétaires, 1 représentant de l'Éducation Nationale, 1 représentante du Préfet.

Étaient présents :

Présents : M. ROGER, M. LUNDA, Mme AREL, M. BLANC-PARADIS, Mme FERREIRA, Mme JAULMES, Mme ALEXOIU (épouse GUENOUNOU).

Représenté :

M. PETITTA donne pouvoir à M. ROGER.

Étaient excusés :

M. LE MEUR, Mme JAUNET, Mme SCHLATTER, Mme PRÉ, Mme LENHART, Mme GONCALVES, M. CUADRADO.

Étaient présents également : M. MERGHEM, Directeur Général Adjoint (Visio), M. FOURNIER, Directeur de l'Éducation et Mme Amélie TORET, Responsable de la Caisse des Écoles en charge du compte rendu de la séance.

Monsieur le Vice-Président ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Nombre de membres	
Composant le comité :	15
En exercice :	15
Présents :	7
Représentés :	1
Absents :	7